

**DIRECTION NATIONALE DE LA PECHE**



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



**RAPPORT DE L'ATELIER DE PARTAGE ET DE REFLEXION/SENSIBILISATION  
SUR LES DIRECTIVES VOLONTAIRES VISANT A ASSURER UNE PECHE  
ARTISANALE DURABLE DANS UN CONTEXTE DE SECURITE ALIMENTAIRE  
ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DE LA CONFEDERATION AFRICAINE  
DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PECHE ARTISANALE  
(CAOPA)**

**Mande Hôtel de Bamako**

**Les 20 et 21 Mai 2021**



## **I – INTRODUCTION**

Le jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021, s'est déroulé à Bamako, un atelier de partage et de réflexion/sensibilisation sur les Directives Volontaires avec pour une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Organisé par la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) en collaboration avec le CNOFPFM (Collectif National des Organisations Professionnelles de la Filière poisson du Mali, il a regroupé plus d'une quarantaine de participants venus de l'intérieur du pays et de la région de Bamako. Ils sont composés d'acteurs de tous les segments de la filière pêche artisanale et de l'aquaculture, des services techniques des départements ministériels en charge de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, de l'environnement, du développement Social et de la Santé, de la Promotion de la femme, de l'Industrie et du Commerce, et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, du représentant de la FAO Mali, des projets PAFHA et JEGE NI JABA.

La CAOPA était représentée par une forte délégation conduite par son président, M. Gaoussou GUEYE.

Les objectifs spécifiques de l'atelier consistaient à :

- ✓ Informer tous les acteurs sur le contenu, les objectifs et les avantages que les acteurs peuvent tirer des Directives Volontaires de la pêche artisanale ;
- ✓ Faciliter l'appropriation des Directives Volontaires comme instrument de développement et de promotion de la pêche artisanale ;
- ✓ Identifier les axes prioritaires du pays dans le cadre d'un plan d'actions national;
- ✓ Mettre en place un comité chargé de l'élaboration du Plan d'action.

Le présent rapport est articulé autour des points suivants :

- Cérémonie d'ouverture;
- Communications;
- Travaux de groupe;
- Mise en place du comité de suivi;
- Recommandations;
- Conclusion.

## II - CEREMONIE D'OUVERTURE

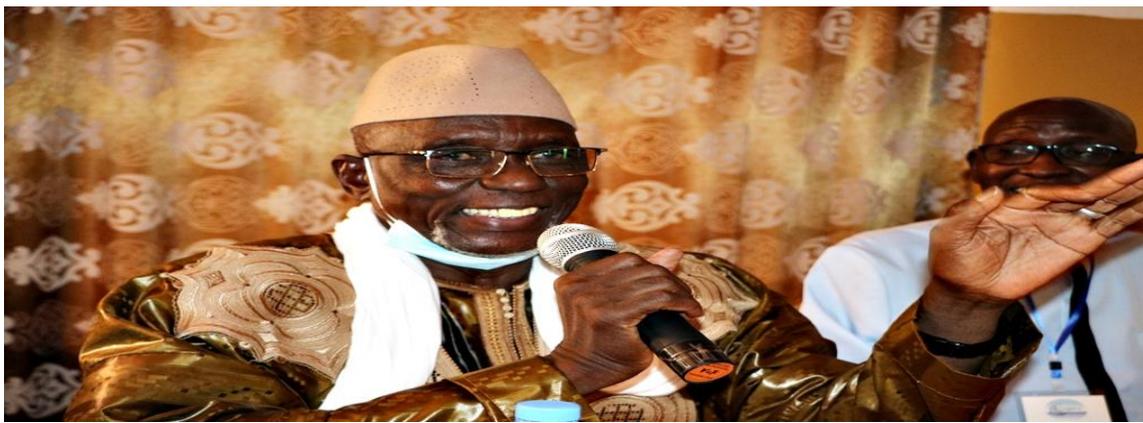
La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions :

- ❖ L'allocution de bienvenue du Président de la CNOFPFM-CAOPA, Monsieur Abdoulaye KONTAO;
- ❖ L'allocution du Représentant de la FAO Mali Monsieur Issa KEITA, chargé de programme;
- ❖ Le discours d'ouverture de l'atelier par Monsieur Lassine DEMBELE, Secrétaire General du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, représentant le Ministre.

Monsieur Abdoulaye KONTAO a souhaité la bienvenue en terre malienne de Bamako à ses hôtes de la CAOPA et aux participants venus des différentes régions du Mali, des cadres des services techniques de différents départements ministériels et la Direction Nationale de la Pêche, des gestionnaires des projets et programmes du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture et des membres de l'APCAM.

Il a expliqué l'importance de l'atelier sur les directives volontaires sur la pêche artisanale dans un contexte de sécurité alimentaire

Il a terminé son intervention en remerciant tous les participants notamment la FAO, la CAOPA, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, les autres



départements invités et les participants venus des régions de Mopti, Sikasso , Ségou, Koulikoro et du District de Bamako.

A la suite de Monsieur KONTAO, Monsieur Issa KEITA représentant de la FAO Mali a souhaité la bienvenue à tous les participants et montré l'importance de la tenue de cet atelier de partage sur les directives volontaires de la pêche artisanale. Il a donné l'assurance de la disponibilité et de l'accompagnement de la FAO à ce processus et souhaité un bon déroulement des travaux de l'atelier.



Le Discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur Lassine DEMBELÉ, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et la Pêche, Monsieur Dembélé a remercié nos frères, sœurs et amis de la CAOPA avec à sa tête Monsieur Gaoussou GUEYE, Président de la CAOPA pour avoir accepté d'organiser cet atelier de partage et d'honorer de sa présence. Il a souhaité au nom du Gouvernement de la République du Mali et à son nom propre, la bienvenue en terre africaine du Mali à tous les délégués de la CAOPA.

Il a rappelé l'historique de création de la CAOPA et la grande et respectueuse place qu'elle occupe dans la défense des intérêts des pêcheurs de l'Afrique et dans la lutte pour la sauvegarde de la ressource halieutique. La CAOPA est la référence en Afrique et dans le monde.

Il a aussi signalé de l'importance de la pêche au Mali, qui constitue un sous-secteur clé de l'économie nationale avec une contribution **de 3,9 % du PIB en 2020 (INSTAT)**. La production halieutique, y compris la production aquacole, oscille entre



**80 000 à 100 000 tonnes par an**, et est fortement liée aux conditions de la crue et des précipitations. Les emplois créés sont estimés à plus de **500 000**. Ils concernent la production, la

transformation et la commercialisation du poisson avec une dominance des femmes et des jeunes.

Pour terminer, il a tenu à renouveler ses remerciements à la CAOPA pour les efforts louables qu'elle ne cesse de déployer pour l'amélioration et le développement de la pêche artisanale continentale afin d'en faire des moteurs de développement dans nos pays respectifs.

### **III – DEROULEMENT DE L'ATELIER**

Les travaux de l'atelier de partage et de sensibilisation sur les directives volontaires de la pêche artisanale se sont déroulés en plénière et travaux de groupe. La facilitation a été assurée par Monsieur Ngagne MBAO appuyé par Monsieur Siriman SAKHO pour une traduction simultanée en langue locale.

### 3.1. Mise en place du bureau de l'atelier

Après la cérémonie d'ouverture, le bureau suivant a été mis en place pour diriger les travaux de l'atelier :

- **Président** : Monsieur Abdoulaye KONTAO ; Président du CNOFPFM ;
- **Premier rapporteur** : Mme SIREBARA Fatoumata DIALLO, CNOFPFM (formatrice) ;
- **Deuxième rapporteur** : Monsieur Cheick Oumar MAIGA, Secrétaire Administratif de la CONASCOA ;
- **Troisième rapporteur** : Mme TRAORÉ Bintou Fili KEITA, Directrice Régionale de la Pêche du District de Bamako.

### 3.2. Adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail

Les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la réunion ont été examinés et adoptés après présentation avec comme principal amendement la prise en compte de l'heure de prière du vendredi pour permettre aux participants de s'acquitter de leur devoir religieux.

*Le choix du Mali pour abriter le premier atelier sur les directives volontaires dans un pays continental s'est révélé très pertinent pour démontrer que la pêche continentale et la pisciculture sont également concernées par cet instrument international développé par la FAO.*

*La présence des autorités étatiques à travers les différents ministères concernés confirme que le premier partenaire dans la diffusion et la mise en œuvre des directives, reste l'État qui doit accompagner les communautés de pêcheurs et de pisciculteurs de façon participative et itérative. Plus de vingt-cinq (25) professionnels représentant toute la chaîne de valeur poisson et en provenance de toutes les régions est un signal fort du niveau d'engagement des acteurs dans la mise en œuvre des DV.*

*Deux anecdotes peuvent l'illustrer i) Monsieur Touré de Kayes situé à 614 km de Bamako a eu à insister sur le respect de l'agenda pour une durée complète de deux jours vu l'intérêt et la richesse des échanges. « Nous sommes venus pour apprendre, nous informer et comprendre les DV pour le développement de notre activité. Nous resterons autant que nécessaire », a-t-il dit.*

*ii) Monsieur TAKO, chef de village dans la zone de Mopti qui a eu à faire plus de 630 km de route en 24 heures, a passé la nuit en brousse vu les pannes fréquentes des bus de transport et la nécessité à chaque fois d'en prendre un autre. Il a pris la parole pour dire toute cette fatigue. Il dit l'avoir oublié dès qu'il a eu cette opportunité de partager son expérience et exposer la situation de la pêche au nom de ses pairs. La participation active et l'assiduité des représentants des autres ministères est à inscrire à ce registre de l'engagement de **toutes les parties prenantes**.*

### **3.3. Présentations**

Trois présentations ont été faites et portées sur :

- ❖ La Présentation de la CAOPA ;
- ❖ La Présentation sur les Directives Volontaires de la FAO;
- ❖ La Présentation de la situation de la pêche artisanale et de l'aquaculture du Mali.

#### **3.3.1 Présentation de la CAOPA**

Cette présentation a été faite par M. Mamadou Aliou DIALLO Responsable Communication de la CAOPA et a fait ressortir les points suivants :

La CAOPA a été créée en 2010 à Banjul suite à des rencontres annuelles depuis 2000. Elle regroupe les organisations nationales de pêche artisanale, maritime et continentale de 26 Pays d'Afrique.

Reconnue officiellement en 2013 par le Gouvernement Sénégalais par arrêté N°010046 du 10/07/2013 publié au journal officiel conformément au droit de siège du pays d'accueil et œuvrant pour toutes les organisations membres en Afrique.

Les Objectifs de la CAOPA sont :

- Impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien être des communautés de pêche artisanale et contribuer à la sécurité alimentaire des populations.
- Appuyer l'instauration de pratiques de bonne gouvernance, de démocratie et de la transparence au sein des organisations.
- Promouvoir la prise en compte des enjeux auxquels doivent faire face les femmes dans la pêche artisanale, défendre leur implication dans les processus de prise de décision.

- Travailler avec le gouvernement pour définir des politiques qui encadrent, protègent et encouragent un développement durable de la pêche artisanale africaine.
- Aider les organisations professionnelles de la pêche artisanale à se renforcer.

La CAOPA est dirigée par un bureau paritaire hommes/femmes: 4 hommes 4 femmes, élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

▪ **Les principaux programmes de la CAOPA sont entre autres :**

- Renforcement des Organisations Professionnelles de la pêche artisanale.
- Promotion du rôle des femmes à travers des politiques de développement de leurs activités.
- Lancement d'un programme pour l'existence d'une fédération unique des professionnels du secteur de la pêche artisanale par pays membre.
- Promotion pour la mise en œuvre des directives volontaires pour une pêche artisanale.

La CAOPA est une organisation ouverte sur le monde mais très enracinée sur les pratiques quotidiennes des femmes et des hommes tout le long de la chaîne de valeur poisson. La CAOPA est une organisation apprenante qui se nourrit des expériences et des informations partagées grâce à une stratégie de communication soutenue par des moyens modernes.

**3.3.2 Présentation des Directives volontaires de la FAO de la pêche artisanale**

Cette présentation, faite par Madame DION Micheline, Responsable du Programme Femmes de la CAOPA, a porté sur les points suivants :

- ✓ Les Directives Volontaires visent à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

- ✓ Les Directives Volontaires ont été élaborées dans le cadre d'un processus très participatif avec une forte implication de tous les acteurs à tous les niveaux et des pays de tous les continents. Au moins 4 100 acteurs directs de tous les systèmes de pêche artisanale ont été associés.
- ✓ Les Directives Volontaires, reconnaissant le rôle important des femmes et des jeunes, encouragent l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes car les femmes représentent plus de 50% des acteurs de ce sous-secteur.
- ✓ Les Directives Volontaires constituent un document complet dans le fonds et la forme et prennent en compte la dimension multisectorielle du développement.



C'est un instrument qui vient appuyer une pêche responsable et un développement social et économique durable pour les générations présentes et futures.

A ce titre, elles offrent des orientations pertinentes à prendre en compte par les gouvernements lors de l'élaboration des politiques et stratégies de promotion de la pêche artisanale.

Une vidéo résumant la stratégie d'élaboration des directives a été projetée à l'intention des participants de l'atelier

Grâce à une bonne lecture et une exploitation judicieuse des DV, un pays comme le Sénégal a déjà reçu un financement pour son projet tiré de son plan d'action.

Mme Micheline Dion a montré les photos de leur site de transformation moderne avec garderie d'enfants adossé à un quai de débarquement adapté aux réalités du terrain à Abidjan. Cet exemple a suscité beaucoup de réactions de la part des participantes à l'atelier et qui souhaitent en disposer pour améliorer leurs conditions de travail.

En plus, elle a partagé l'expérience en cours qui vise à doter un logement décent à chacune des femmes transformatrices.

### **3.3.3 Présentation de l'état de la pêche artisanale et de l'aquaculture du Mali**

Cette présentation a été faite par Monsieur Alhousseyni SARRO, Directeur National Adjoint de la Pêche du Mali;



La Présentation fait ressortir les points suivants :

La situation géographique du Mali montre son enclavement où sont pratiquées la pêche artisanale et continentale grâce à deux grands fleuves qui le traversent, le fleuve Niger et le fleuve Sénégal.

Il a présenté le cadre général de la politique et des institutions de pêche et d'aquaculture. Il a annoncé les prévisions de production annuelle qui sont estimées à 117 690 t dont 7 670 issues de la pisciculture. Il a souligné la contribution du sous-secteur en termes de création d'emplois (285 000 à 500 000) soit un taux de 7,2 % de la population active et de revenus pour un coût total de 90 milliards de FCFA par an. Il a rappelé l'historique de l'aquaculture au Mali et les différentes pratiques aquacoles intensives.

Il a énuméré les potentialités énormes à travers les fleuves, les offices de développement, l'intégration de l'irrigation avec les activités de pisciculture, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan quinquennal.

Il a évoqué les difficultés et contraintes auxquelles est confronté le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture qui sont entre autres :

- L'insuffisance d'infrastructures (débarcadères avec commodités;
- Les impacts du changement climatique;
- Le non-respect des textes en vigueur dans le cadre de la réglementation pour une pêche durable et responsable ;
- Le faible financement du sous - secteur de la Pêche ;
- La faible prise en compte de la pisciculture dans les programmes nationaux de développement agricole et rural et ceux de la recherche ;
- La faible maîtrise des paramètres techniques de production et le faible rendement des exploitations existantes ;
- Le manque de structure technique de vulgarisation et de personnel qualifié de haut niveau ;

- L'insuffisance d'infrastructures de base publiques et privées de production d'alevins et de centre de formation ;
- L'absence de base de données et d'informations statistiques fiables sur la pisciculture.

Il a terminé par une note d'espoir en soulignant la poursuite du programme d'aménagements aquacoles courant 2021 (après une évaluation de celui de 2016-2020) qui va assurer une gestion des ressources halieutiques, créer un environnement attractif en matière d'aquaculture et engager un véritable processus de spécialisation du secteur.

#### **3.3.4. Échanges sur les présentations :**

Ces différentes présentations ont été suivies de débats, questions et réponses, commentaires et contributions.

Les participants ont salué et félicité les présentateurs pour la qualité de leurs présentations.

Les préoccupations des participants ont porté sur les aspects suivants :

- L'importance et la qualité de la formation;
- Le niveau de qualification des ressources humaines dans le sous-secteur;
- Le renforcement des capacités des acteurs et organisations;
- La faible place de l'aquaculture dans les directives volontaires,
- Le poids politique de la CAOPA dans les pays et en Afrique,
- La sécurisation des pêcheurs sur leurs sites d'habitat;
- Les dispositions par rapport aux impacts de la COVID 19;
- L'utilisation des instruments contenus dans les Directives volontaires et du site web de la CAOPA.

Aux différentes questions posées, les présentateurs ont apporté des éléments de réponses satisfaisantes pour édifier les participants.

**M. Mamadou Aliou DIALLO** a encouragé les acteurs à utiliser le site web de la CAOPA pour plus de visibilité de leurs activités.

**Mme SOMPLEHI Micheline DION** a partagé des cas pratiques édifiant les participants sur comment utiliser ces instruments pour le compte des acteurs. Le débarcadère de son union à Abidjan en est une preuve concrète.

En ce qui concerne la pisciculture dans les directives volontaires, elle demande de tenir compte de cette activité et dans toutes les priorités du pays lors de l'élaboration du plan d'action triennal pour le Mali car l'année 2022 sera l'année internationale de la pêche et de l'aquaculture.

**M. Alhousseyni SARRO** a souligné l'existence de plusieurs programmes de formation au niveau public et avec plusieurs acteurs privés, la sensibilisation doit être très intense contre les actions de pollution des eaux du fleuve.

Tous les programmes de cages flottantes sont accompagnés de formation et d'appui-conseil pour la commercialisation. Il a invité les bénéficiaires à approcher les services techniques pour plus d'informations et de conseils pour améliorer leurs activités.

La présence à Bamako du président de la CAOPA a été saluée à la fois par les autorités étatiques et par les acteurs du secteur. Malgré son agenda chargé, les organisations professionnelles avaient réclamé la participation du Président Gaoussou GUEYE pour leur apporter son soutien et surtout partager son expérience. Selon le président de la CAOPA toute la stratégie de lutte de la CAOPA est basée sur le plaidoyer, arme formidable et puissante si toutefois il est bien préparé et argumenté sur la base du vécu réel des populations concernées.

Les pêcheurs ont des connaissances et des pratiques à valoriser, à capitaliser pour leur diffusion afin de les transmettre à la jeune génération et de contribuer à la recherche. Les pêcheurs doivent refuser l'étiquette de "pauvres" qui leur est attribuée.

*« Les pêcheurs ne sont pas des pauvres, c'est l'idée qu'on veut mettre dans nos têtes avec leurs différents programmes d'aide qu'ils utilisent eux même à 90%. Refusons d'y croire car nous nourrissons notre communauté et surtout le monde avec nos poissons. Préparons-nous pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (IYFA 2022) » invite le Président GUEYE.*

**M. Gaoussou GUEYE**, Président de la CAOPA, pour le bonheur des participants, a fait une synthèse générale de toutes les questions. Il a pris acte de la question spécifique liée à la sécurisation des sites des pêcheurs, mais en s'appuyant seulement sur le plaidoyer au bon moment et au bon endroit. Il a lancé un appel à l'union sacrée car « *unis nous sommes forts et très forts et rien ne pourra nous arrêter, nous luttons sans bâton, sans tambour mais avec notre force qui est la solidarité entre acteurs* ».

### **3.4- Réflexion en travaux de groupes :**

Forts de toutes ces informations, les participants sont répartis dans deux groupes de travail pour identifier des axes prioritaires à prendre en charge dans le plan d'action national en perspective qui sera élaboré de manière participative avec toutes les parties prenantes.

Les discussions en groupe ont porté sur :

- Identification des aspects les plus urgents à prendre en compte ;
- Recensement des axes prioritaires d'intervention et des parties prenantes ;
- Réflexion sur la création du dispositif de coordination et de suivi des activités.

Après les échanges dans les groupes de travail et la restitution des résultats en plénière, une synthèse a été faite avec l'appui des facilitateurs.

Ainsi les axes prioritaires des acteurs de la pêche et de l'aquaculture sont les suivants :

1. Investissement /financement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture;
2. Renforcement des infrastructures et équipements de pêche et de pisciculture ;

3. Renforcement des capacités pour les femmes des jeunes et les personnes vulnérables (formations, sensibilisation, information, visites d'échanges, plaidoyer, appui/conseil, vulgarisation);
4. Développement de la production et la productivité (accès aux alevins et aliments poissons de qualité);
5. Développement de la recherche dans le cadre du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture;
6. Programme d'appui et d'accompagnement des femmes, des jeunes et les personnes vulnérables (transformation, formation, accès au crédit, éducation des enfants, santé);
7. Relecture de textes pour la cogestion des pêcheries (prise en compte des coutumes et traditions);
8. La Protection contre les eaux usées et les pratiques nuisibles et la pollution.

### **3.5. Mise en place du dispositif de coordination et de suivi des activités**

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action et de l'appropriation du processus, il a été proposé et adopté un comité de mise en œuvre des activités regroupant les acteurs des organisations de pêche et pisciculture, les différents services techniques, les projets et programmes en charge du secteur.

Ce comité est composé comme suit :

- Représentant Organisations de pêche et pisciculture;
- Représentant Ministère chargé de la Pêche;
- Représentant Ministère chargé de l'Environnement;
- Représentant Ministère chargé du Développement Social;
- Représentant Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
- Représentant Ministère de l'industrie et du commerce;
- Représentant Direction Nationale de la Pêche;
- Représentant APCAM;

- Deux Représentants Personnes ressources des projets et programmes en charge du secteur de la pêche.

En marge des travaux de l'atelier, la délégation a organisé une visite de terrain au niveau du centre de production et de formation « La femme Rurale » de Madame SIREBARA Fatoumata DIALLO et au campement de pêche de Amandine chez Bazoumana COUMARE.



Cette visite a permis à la délégation de voir le rôle que jouent les femmes dans le développement de la filière poisson, dans la création de l'emploi pour les jeunes et surtout dans l'intégration des systèmes : la pisciculture intégrée au maraichage et la transformation du poisson avec valeur ajoutée.

Le Président de la CAOPA a été émerveillé par la visite du centre de production et de formation de Madame SIREBARA Fatoumata DIALLO qui a une fois de plus mérité son respect et son admiration avec ses réalisations et surtout pour l'emploi de la jeunesse qualifiée (des diplômés) dans son unité.

L'étape de passage de la délégation dans le campement Amandine a laissé le président sans voix, jamais, il n'aurait imaginé l'existence de tels habitats abritant

des enfants et des femmes. Au terme de cette visite, la délégation a souhaité le renforcement du combat de plaidoyer pour un meilleur site surtout sécurisé pour ces populations de pêcheurs.

### **3.6. Cérémonie de clôture :**

La cérémonie de clôture, présidée par le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Monsieur Mady Nantené KEITA, a été marquée par les interventions suivantes :

#### **- L'allocution du représentant des participants :**

M. Seydou TOÉ, Président de la confédération nationale de sociétés coopératives des pisciculteurs du Mali (CONASCOPA) a adressé au nom de tous les participants du Mali une motion spéciale de remerciements à toute la délégation de la CAOPA et particulièrement à son Président Gaoussou GUEYE, pour tous ses efforts en cours pour le développement de la pêche et l'aquaculture artisanales en Afrique.

Il a fidèlement retransmis les mots de remerciement et de bénédiction des participants à l'endroit des présentateurs/trices suivis des félicitations au facilitateur et au traducteur pour leur engagement dans la participation et leur discipline tout au long de l'atelier. Il a rassuré le président de la CAOPA de la bonne exécution de la mise en œuvre des activités et l'exhorte une fois de plus à traduire en actes les recommandations issues de cet atelier.

#### **- L'allocution du Président du COLLECTIF**

Le Président du Collectif, Monsieur **Abdoulaye KONTAO** s'est joint au Président Toé pour souhaiter un bon retour à toute la délégation dans leurs pays respectifs et aussi à tous les participants venus de l'intérieur du Mali et ceux résidents à Bamako

#### **- L'allocution du Président de la CAOPA :**

Le Président de la CAOPA, M. Gaoussou GUEYE s'est félicité de la tenue de cet atelier à Bamako et se dit satisfait et agréablement surpris de la présence effective et de qualité de l'administration malienne, des services techniques aux côtés de ses ressortissants.

Il a exhorté toutes les organisations de Pêche et aquaculture à se considérer comme étant membres de la CAOPA.

Il a donné l'assurance aux acteurs de faire leur plan d'action et pour le reste une priorité, il va se charger de la recherche de financement auprès des institutions partenaires.

**- Le discours de clôture de l'atelier :**

Le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, **Monsieur Mady Maténé KEITA** a rappelé les remerciements du Gouvernement du Mali pour l'organisation de cet atelier sur les Directives Volontaires comme l'a souligné le Secrétaire Général du Ministère lors de l'ouverture des travaux du présent atelier.

Il a félicité les participants pour les recommandations pertinentes formulées et promis la disponibilité totale de son département pour leur réalisation. Il a salué toute la CAOPA à travers son dynamique président pour son combat noble en faveur des acteurs de la filière poisson dans toute sa généralité.

Il a souhaité un plein succès au collectif et beaucoup de courage aux personnes qui seront désignées pour l'élaboration du plan d'actions et le suivi de la mise en œuvre des activités.

Il a souhaité un bon retour à tous les participants dans leurs familles respectives et déclaré clos les travaux de l'atelier de partage et de réflexion/sensibilisation sur les Directives Volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de Sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

L'atelier a pris fin sous les ovations des participants à l'endroit des facilitateurs M. Ngagne MBAO et M. Siriman SAKHO pour la qualité de leur facilitation et traduction.

### **3.7. RECOMMANDATIONS et CONCLUSIONS DE L'ATELIER**

Au terme des discours des officiels, des communications, des débats dans les groupes de travail et en plénière, les participants à l'atelier de partage et de réflexion/sensibilisation sur les Directives Volontaires ont formulé les recommandations suivantes :

1. Formaliser la composition du comité chargé de l'élaboration du Plan d'action en prenant en compte les ministères sectoriels ;
2. Elaborer le plan d'actions sur la base des axes prioritaires des acteurs de la pêche artisanale et de la pisciculture du Mali ;
3. Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation pour la prise en compte de la pêche continentale dans les défis de l'année internationale de la pêche artisanale 2022 ;
4. Assurer la diffusion du contenu des Directives Volontaires de la FAO sur la pêche artisanale auprès des organisations de pêche et pisciculture, des pouvoirs publics et des partenaires pour leur appropriation.

L'atelier de partage et de réflexion/sensibilisation sur les Directives Volontaires visant à

assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de Sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté a atteint son objectif de par la qualité des communications faites et la participation active des acteurs, des techniciens et superviseurs.

L'atelier a vu la participation des ministères sectoriels et leur assiduité durant toute la durée des travaux ce qui confirme leur vision de la dimension multisectorielle

dans la gestion de la pêche artisanale. Ils ont montré leur satisfaction pour la qualité des présentations et ont demandé à la CAOPA d'œuvrer pour son opérationnalisation effective au Mali.

Ainsi, les participants ont pris l'engagement de restituer les informations reçues dans leurs services respectifs et de transmettre les savoirs à d'autres membres à leurs bases.

Cet engagement des acteurs doit être accompagné par les services techniques et les projets et programmes partenaires dans une approche participative.

Tout le monde est d'avis qu'il devrait y avoir une campagne de sensibilisation soutenue sur les DV afin que toutes les parties concernées puissent comprendre son importance, sa portée et se l'approprier.

Et pour mieux optimiser la mobilisation de tous les communicateurs modernes et traditionnels à travers les canaux les plus pertinents il est attendu l'élaboration d'un plan de communication. Ainsi la manière de diffuser les DV sera précisée pour toucher le plus grand nombre d'acteurs et rendre l'information accessible à tous.

L'enjeu principal est d'élaborer dans les meilleurs délais le plan d'action et les projets pilotes pour mieux préparer la participation du Mali à l'Année internationale de la pêche artisanale. « *Cette opportunité doit être saisie par notre pays pour que la pêche continentale soit enfin reconnue mondialement au même titre de la pêche maritime* », a lancé M. KEITA.

## ANNEXE

### PROGRAMME DE TRAVAIL

#### Agenda

#### JOUR 1 le 20 mai 2021

Horaire	Travaux	Acteurs
9H - 9 H 30	Inscription et Mise en place des participants	CNOPFPM/CAOPA
9H 30 - 10 H 00	Allocution du Président du Collectif National des Organisations de la Filière Poisson du Mali (C N O P F P M)  Allocution du Représentant FAO  Allocution du Ministre en charge de la pêche artisanale ou de son représentant	---  Représentant FAO  Ministère
10H 00 - 10H 30	Photo de famille  Pause-Café	
PRESENTATIONS		
10 H 30 - 10H 45	Présentation des participants	Facilitateur
10h45 - 11H00	Présentation de la CAOPA	Équipe CAOPA
11H 00 -11H 30	Présentation des Directives volontaires de la FAO	CAOPA
11H 30 -12H 00	Discussions et synthèse	Facilitateur

12H - 12H 30	Présentation de la Pêche Artisanale (description, potentialités, contraintes et menaces, pistes de solutions)	Services compétents
12H 30 -13H 00	Discussions et synthèse	Participants Modérateur
13 H 00 -15H00	Pause déjeuner	
15H00 - 17H 00	Réflexion sur les voies et moyens de mise en œuvre des Directives :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des aspects les plus urgents à prendre en compte ;</li> <li>- Recensement des axes prioritaires d'intervention et des parties prenantes ;</li> <li>- Réflexion sur la création du dispositif de coordination et de suivi des activités</li> </ul>	Facilitateur  Groupes de travail (3 au maximum) Participants
17h00 – 17 H 15	Synthèse de la journée  Fin des travaux de la journée	Facilitateur

## JOUR 2 le 21 mai 2021

Horaire	Travaux	Acteurs
9H - 9 H 15	Présentation du rapport du jour 1	Equipe rapporteurs Facilitateur
9H15 -10 H 00	Présentation des résultats des Groupes de Travail	Participants Facilitateur
10H00 - 10H 30	Pause-Café	
<b>PRESENTATIONS</b>		

10 H 30- 13h	Échanges sur les priorités à retenir pour le pays	Facilitateur Participants
13 H 00 -15H00	Pause déjeuner	
15H 00 -15H30	Synthèse des travaux de l'Atelier	Facilitateur
15h30 – 16 H 00	<p>Cérémonie de Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture des principales recommandations de l'atelier</li> <li>- Allocution du Président de l'Organisation Hôte</li> <li>- Allocution de clôture du Ministre ou de son Représentant</li> </ul> <p>Fin des travaux</p>	<p>Facilitateur</p> <p>Equipe CAOPA/ CNOFPFM</p> <p>Ministère</p>

